

COMPTE – RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/10/2011

Etaient présents : PICHOU Christian - VEYRAT Robert - OUGIER Jean-Patrick - CROUZET Louissette - GARNOT Pascal – DIEUDONNE Laurent – GUITHON Bernard – MATHON Colette – DUSSERT Sandrine – HOSTACHE Jean-Claude -

Etait excusée : SILLON Caroline –

TAXE D'AMENAGEMENT

En ouverture de séance, Monsieur le Maire explique que, pour financer les équipements publics de la Commune, une nouvelle taxe, remplaçant la Taxe Locale d'Équipement et la Participation pour Aménagement d'Ensemble, a été créée. Elle sera applicable à compter du 01^{er} mars 2012. Elle est, également, destinée à remplacer, au 01^{er} janvier 2015, les PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) et PRE (Participation pour Raccordement à l'Égout). Après délibération, le Conseil Municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'Aménagement au taux de 3 %.

S.A.C.O. – TRANSFERT DE COMPETENCE SPANC

Le Maire rappelle l'obligation qu'ont les communes d'assurer la contrôle des installations d'assainissement non collectif au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder 10 ans. La mission obligatoire de contrôle est divisée en deux volets :

- Le contrôle de conception et de bonne exécution pour les travaux neufs
- Les contrôles de diagnostic, de bon fonctionnement pour les ouvrages existants

A la suite du Conseil Syndical du S.A.C.O. du 06 octobre 2011, il a été décidé la création d'un SPANC intercommunal « à la carte ». Le Conseil Municipal décide, donc, de déléguer la compétence SPANC au S.A.C.O.

TRAVAUX O.N.F. – DEMANDE DE SUBVENTION ETAT

Le Maire expose le projet d'exploitation, par câble, de bois dans les parcelles 2 – 3 – 4 – 5 de la forêt communale du Freney, sur une surface de 12.04 ha. Ce programme de travaux s'élève à 45 694.00 €. Le Conseil Municipal approuve le projet présenté et sollicite l'octroi d'une aide publique de l'Etat pour un montant de 26 150.00 €. (La présente délibération annule et remplace celle prise le 09 février 2011 – n° 2011.09).

RESEAU « ALLIANCE DANS LES ALPES » - ADHESION

Le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier émanant de la Communauté de Communes de l'Oisans relatif au Réseau « Alliance dans les Alpes ». Il explique que ce réseau a été fondé en Slovénie, en 1997. Il regroupe, aujourd'hui, plus de 280 communes de 7 pays alpins : France, Italie, Suisse, Liechtenstein, Autriche, Allemagne, Slovénie. Les statuts sont déposés en Allemagne. Les communes membres se sont associées pour mettre en application la Convention Alpine, afin d'instaurer un développement durable dans l'espace alpin. Par ailleurs, adhérer à « Alliance dans les Alpes » implique, également, que les communes adhèrent à la charte du Réseau, participent à la vie du Réseau et, en particulier, aux échanges d'expériences.

Par délibération en date du 02 décembre 2010, la Communauté de Communes de l'Oisans a adhéré à ce réseau. Le montant de la cotisation est fixé en fonction du nombre d'habitants. La Communauté de Communes de l'Oisans représente 10 747 habitants, soit une cotisation annuelle de 1 800 € par an. Le montant de la cotisation sera intégralement pris en charge par la Communauté de Commune de l'Oisans. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce Réseau et autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Le Maire rappelle que les collectivités ont l'opportunité de souscrire, par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, un ou plusieurs contrats d'assurance garantissant les frais laissés à leur charge en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident de leurs agents. Après consultation, il s'avère que c'est le groupement conjoint DEXIA SOFCAF/GENERALI qui a été retenu. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de gestion, avec effet au 01^{er} janvier 2012.

ADHESION DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS AU SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE (S.E.D.I.)

Après l'exposé fait par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver le principe de l'adhésion de notre Commune au S.E.D.I. et de réaliser le transfert de la compétence « Distribution d'Electricité » au S.E.D.I. à compter du 01^{er} novembre 2011.

FORFAIT DE SKI 2011/2012

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention commerciale à passer avec la S.A.T.A. pour l'attribution de forfaits de remontées mécaniques, notamment aux enfants scolarisés, domiciliés sur la Commune, avec réciprocité pour le domaine des 2 Alpes. Après délibération, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la présente Convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Association loi 1901 « Alpe d'Huez Grand Domaine Ski Le Conseil approuve le principe de l'Association mais demande, cependant, impérativement, une rectification du projet concernant les ressources de l'Association pour un plafonnement de la contribution communale.
- Travaux MAM Les travaux immobiliers sont terminés. L'ouverture dépend de l'agrément. Une réunion de travail aura lieu le jeudi 3 novembre sur place avec les assistantes maternelles et les membres du CM
- TNT L'Oisans est desservi par la TNT : le CSA a fourni 5 émetteurs et la Communauté de Communes de l'Oisans a du prendre en charge l'installation de 19 émetteurs pour permettre une couverture complète sur le canton. Malheureusement, les émetteurs du CSA sont défectueux, cela entraine des problèmes de réception au niveau global.
- Accès Ecole Pour la sécurité des élèves, une étude a été demandée au service du département de Bourg d'Oisans pour rectifier l'accès du chemin piéton de « sous la broue » à l'école par la création d'un escalier qui arrivera au niveau de l'école.
- Chambon D'importants travaux vont être réalisés au barrage du chambon sur 2 années. EDF présentera le projet lors d'une réunion d'informations aux élus, début décembre.
- Des nouveaux panneaux pour l'affichage municipal ont été installés.
- Le bulletin municipal sera distribué fin décembre, les associations sont invitées à donner leur article pour le 14 novembre.